

MARDI 13 FÉVRIER 2024 :

CSAR – LES EMPLOIS DE RÉFÉRENCE 2024 :

LA CRISE EST PROFONDE !



1/1



Les Emplois de Référence 2024 ont été débattus à l'occasion du CSAR. Avant d'engager la guerre des chiffres, l'alliance en douane UNSA/CGC a rappelé, sous forme de préambule, l'obligation de l'administration : **l'employeur public est tenu d'appliquer des règles en matière de santé physique et mentale, définies pour partie dans le code du travail. Il doit prendre des mesures de sécurité pour prévenir tous les types de risques.**

Dès lors, nous opposons à la DG qu'il faut adapter la charge de travail aux effectifs disponibles, et certainement pas l'inverse.

Notre préambule s'est imposé, tant le sujet des emplois représente une crise majeure à la DGDDI. La DG n'a pas apprécié que l'on pointe certains « mensonges », pourtant établis : le contrat pluriannuel d'objectifs et moyens de la douane 2022-2025 signé par M. Dussopt et Mme Braun-Lemaire, prévoit que la douane bénéficiera d'**une garantie de stabilité de ses effectifs, hors transferts** (que l'on peut comprendre aussi comme : « à périmètre constant »).

Pourtant, **les chiffres du Budget indiquent une baisse de 302 ETP depuis 2022 et même 550 ETP depuis 2020** (soit 3,2 points du total national). Les effets du TMF ne sont pourtant pas encore terminés. Partant de là, nos dirigeants peuvent retourner les chiffres dans tous les sens, **la trajectoire des emplois à la DGDDI périclité, comme nous le dénonçons dans notre déclaration liminaire !**

Pour rappel, quand le gouvernement avait annoncé des recrutements supplémentaires après les événements tragiques de 2015 et 2016, c'était sans équivoque sur le même Budget : 250 créations en ETP au titre de l'année 2017 ; l'extension année pleine du schéma d'emplois en 2016, soit +285 ETP.

À cela, vient s'ajouter une perte d'attractivité comme expliqué fin décembre au [GT Emplois](#). En plus de la baisse des ETP, le nombre d'agents présents à la DGDDI diminue. L'administration ne parvient plus à « saturer » les emplois de référence (ER). **D'après les éléments présentés, nous pouvons tabler sur 256 postes non pourvus** (soit 1,5 points du total national). Il est à craindre que sur les 16 principales DI (ou SCN), 11 seront dans le rouge fin 2024 !

Dès lors, le débat sur les ER, transformé en vote à la demande des représentants du personnel, ne pouvait déboucher sur un accord, tant les attentes sur les lignes sont importantes. La DG, qui gère, comme elle le peut la pénurie orchestrée par Bercy, revendique 48 créations de postes. Encore faut-il qu'elle ait des agents à disposition pour les occuper...

Les « lauréats du concours ER 2024 » pour la DG sont : le SARC, la DNRED, le SEJF, la DNRFP, les brigades de Roscoff, Saint-Brieuc, Dieppe, Caen, Beauvais, Dunkerque, Montpellier, Carcassonne et Tarbes. Hormis la DNRED (+10), chaque structure recevra quelques unités supplémentaires (entre 1 et 3).

Le Havre et Marseille restent en attente d'éventuels futurs renforts. Roissy connaîtrait un solde légèrement positif (+7) entre les plus et les moins qui lui sont attribués. Quant aux services de la Viticulture et celui d'IDS, pressentis en décembre, ils ne sont plus mentionnés dans la version consolidée.

Quand c'est flou, il y a un loup...

Pour essayer de remédier à ces difficultés, la DG a tenté de brouiller les jauges (en retirant 110 ER répartis sur la quasi-totalité des directions). Elle semble y avoir renoncé à ce stade, mais pour quelle autre méthode ? Quel autre résultat ?

Quelles seront les réponses apportées au final, à l'ensemble des autres services que les « lauréats » mentionnés supra, pour les aider à faire face à la charge de travail ?



Une quelconque victoire dans cette bataille de chiffres n'y changera rien, ce sont des bras dont nous avons besoin !

L'UNSA Douanes et la CGC-Douanes ont sanctionné ce point par un vote CONTRE. Nous insistons sur le besoin d'élaborer un plan d'attractivité et de recrutement.

Quand on veut (Intérieur et Pénitenciaire), on peut ! Nos ministres auront-ils enfin d'autres ambitions pour la douane, que celles d'acquérir des machines ?

[RETOUR AU SOMMAIRE DU CSAR...](#)

